

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC07-390-1128 du 28//05/07

SESSION 2007 DES EXAMENS : MODALITES DE PROCEDURE D'ALERTE DURANT LES EPREUVES POUR LES EXAMENS DE NIVEAUX V (BEP-CAP-MC)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs de division des examens
Inspection académique 04-05-13-84
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements du 2nd degré
Mesdames et Messieurs les Chefs de centres d'épreuves pour les examens de
niveau V

Affaire suivie par : Mme F. PUJOL d'ANDREBO - Tel : 04 42 91 71 70 - Fax : 04 42 38 73 45

Dans le cadre de la préparation de la session 2007, pour les examens de niveau V, je vous rappelle que :

- **dans le cas d'une question émanant d'un candidat :**

Le chef de centre doit appeler le bureau des sujets de l'inspection académique dont il dépend qui contactera à son tour le rectorat qui apportera une réponse à la question posée.

- **dans le cas d'un rectificatif :**

Le bureau des sujets du rectorat transmet au bureau des sujets des inspections académiques pour diffusion aux centres d'épreuves le rectificatif ou la note à lire aux candidats

- par courrier électronique
- et par télécopie

Ces précautions tendent à éviter un engorgement des lignes téléphoniques du bureau des sujets du rectorat afin qu'il se consacre pleinement aux demandes prioritaires des candidats.

Il convient donc d'être très vigilant, pendant toute la durée des épreuves, sur votre messagerie électronique et votre télécopieur ; ceci afin de respecter le principe d'égalité des candidats en transmettant, dans les plus brefs délais, toute « alerte » provenant du bureau des sujets.

Pour le reste les consignes figurent au BA 387 du 30/04/07.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille